



BASES POUR LA CONSTITUTION PROVISOIRE DU CONSEIL CONSULTATIF DU RIPESS EUROPE

Jordi Estivill, représentant du Réseau catalan dans le COCO

Barcelone, Décembre. 2013

INTRODUCTION

Ce document est une proposition pour la constitution du Conseil Consultatif du RIPESS Europe. Dans la phase actuelle de déploiement du réseau, il faut concrétiser une des propositions contenues dans le document diagnostic et propositions, approuvé lors de la réunion du COCO à Florence.

L'existence d'un conseil consultatif peut être un atout important pour le réseau car il peut remplir un certain nombre de fonctions qui sont nécessaires et utiles. Le réseau a déjà trois ans d'existence, et se manifeste de plus en plus le besoin d'avoir un organe où puisse prendre place une réflexion tranquille et sur le long terme dans le domaine théorique et stratégique. Il ne s'agit aucunement de remplacer le comité de coordination mais plutôt de créer un espace complémentaire et d'appui.

Cette proposition est provisoire. C'est à dire qu'elle a été approuvée par le COCO dans sa réunion du mois de février à Toulouse, et va être soumise à l'approbation de l'assemblée générale de Paris du mois de Juin et mise à l'épreuve pendant 2014 et 2015.

OBJECTIFS DU CONSEIL CONSULTATIF

Les objectifs du Conseil Consultatif peuvent se résumer ainsi :

- Aider à constituer le patrimoine historique et théorique du réseau ;

- Contribuer à élaborer les axes stratégiques du réseau ;
- Elaborer des dossiers qui puissent aider à formuler les prises de position du COCO ;
- Répondre aux demandes du COCO, selon un agenda ;
- Aider les groupes de travail, le cas échéant ;
- Diffuser auprès des membres du réseau les connaissances et les informations acquises.

CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF

Comme son nom l'indique il s'agit d'un organe consultatif qui ne se substitue ni à l'assemblée, ni au COCO, ni aux groupes de travail. C'est plutôt un espace complémentaire de réflexion qui, sur leurs demandes ou à partir de ses propres objectifs, formule des propositions et dossiers qui alimentent les organes du réseau et qui peut contribuer à son élargissement et à sa visibilité auprès d'autres acteurs (universitaires, chercheurs...).

Le Conseil Consultatif produit et élabore des documents qu'il met à disposition du réseau. Il tâche de rassembler l'ensemble des sensibilités et cultures qui traversent l'économie solidaire en Europe, sans oublier son caractère international. Il fonctionne de façon autonome mais chaque année il rédige un mémoire de ses activités qu'il présente à l'assemblée générale du réseau. Il se réunit au moins une fois par an avec le COCO.

Les modalités de fonctionnement (nombre de réunions, ordre du jour, secrétariat,...) du Conseil seront choisies par ses membres. Si les demandes du COCO ou des groupes de travail sont nombreuses, il faudra établir un agenda et des priorités. Le Conseil peut trouver des ressources pour son fonctionnement.

PROFIL ET SELECTION DES MEMBRES

Les membres du Conseil sont des personnes ayant une longue expérience dans l'élaboration et la pratique de l'économie solidaire, soit à travers leurs activités universitaires et pédagogiques, soit en tant que chercheurs, soit par leur engagement et expertise dans des

réseaux et initiatives. Ils rassemblent à la fois une capacité théorique et une action de terrain.

Dans la sélection des membres il faut être sensible à la pluralité des cultures qui sillonnent l'économie solidaire en Europe, à la diversité des pays et aux questions de genre. Dans la phase actuelle, et pour que le conseil soit efficace il est envisagé d'avoir le concours d'un maximum de six ou sept personnes. Les membres du COCO ne peuvent pas être membres du Conseil.